

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Avis de recrutement de 4 travailleurs en situation de handicap par la voie contractuelle dans le corps des secrétaires administratifs du ministère de la justice exerçant dans les services déconcentrés de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2023

NOR : JUSK2318775V

En application des articles L. 352-1 à L. 352-4 du code général de la fonction publique, la direction de l'administration pénitentiaire recrute, au titre de l'année 2023, 4 travailleurs en situation de handicap par la voie contractuelle dans le corps des secrétaires administratifs du ministère de la justice exerçant dans les services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

Les secrétaires administratifs sont chargés de fonctions de gestion et de pilotage d'unités administratives (principalement ressources humaines, budget, greffe pénitentiaire) et de l'encadrement du personnel d'exécution. Ils assurent des tâches administratives, de contrôle, d'analyse ainsi que de comptabilité, d'économat, d'ordonnancement et de gestion du personnel. A ce titre, ils doivent être capables d'analyser et de rédiger des notes, circulaires et courriers divers.

Ils peuvent être responsables d'une unité administrative qu'ils animent. Lorsqu'ils exercent dans les services déconcentrés, ils sont soumis au statut spécial des personnels pénitentiaires.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen,
- jouir de leurs droits civiques,
- se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- ne pas avoir de mentions au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- être bénéficiaires de l'obligation d'emploi (article L. 5212-13 du code du travail),
- être détenteur d'un diplôme permettant le recrutement dans le corps des secrétaires administratifs par voie de concours externe donc être titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

Comment faire acte de candidature ?

Les candidats doivent établir un dossier de candidature comportant obligatoirement :

- 1) un curriculum vitae précisant l'état civil, le parcours d'étude et le parcours professionnel détaillé du candidat (avec l'indication des employeurs, des fonctions assurées et dates d'exercice),

- 2) une lettre de motivation précisant le lieu d'affectation et le poste recherché,
- 3) une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité,
- 4) une photocopie de l'attestation de la carte vitale,
- 5) un état signalétique des services militaires ou une pièce constatant la situation au regard du code du service national,
- 6) la photocopie des attestations de travail, le cas échéant,
- 7) une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat n'appartient pas à un corps ou un cadre d'emploi de l'une des trois Fonctions publiques,
- 8) la notification délivrée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) reconnaissant la qualité de travailleur handicapé ou tout autre document administratif justifiant d'un handicap prévu à l'article L. 5212-13 du code du travail,
- 9) la photocopie du (des) titre(s) ou diplôme(s) ou de toute pièce attestant du niveau reconnu équivalent.

Où déposer la demande de candidature ?

Le dossier doit être déposé auprès du service chargé du recrutement de la direction interrégionale des services pénitentiaires auprès de laquelle la personne souhaite postuler.

Un candidat peut déposer plusieurs candidatures, auprès de plusieurs directions interrégionales des services pénitentiaires.

Quand déposer le dossier ?

La date limite de dépôt des inscriptions est fixée au **vendredi 11 août 2023** (le cachet de la poste faisant foi).

Que devient la candidature ?

Il sera procédé à une présélection parmi les candidatures déposées. Les candidats présélectionnés seront invités à se présenter à un entretien de recrutement devant une commission de sélection destiné à vérifier leur aptitude à occuper l'emploi sollicité.

Quel type de recrutement ?

L'agent est recruté en qualité d'agent contractuel de droit public. À l'issue de son année de stage, l'agent a vocation à être titularisé dans le corps des secrétaires administratifs du ministère de la Justice.

La prise de fonctions est prévue le lundi 2 octobre 2023.

Liste des postes offerts

Localisation du poste à pourvoir	Nombre de postes	Adresse où envoyer votre dossier de candidature
Maison d'arrêt de Chambéry	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de LYON 19 Rue Crepet CS70607 69366 LYON CEDEX 07 Tél. : 04 87 24 97 11 ou 18

Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de PARIS 3, avenue de la Division Leclerc - B.P. 103 94267 FRESNES Cedex Tél. : 01.46.15.91.15 ou 01.46.15.91.78
SPIP (94) – RA de Créteil	1	
SPIP de la Meuse (55) – RA de Bar-le-Duc	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de STRASBOURG 19, rue Eugène Delacroix - B.P. 16 67035 STRASBOURG Cedex 2 Tél. : 03.88.56.81.04 ou 83

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès :

- du Ministère de la Justice – direction de l'administration pénitentiaire – bureau du recrutement et de la formation des personnels RH1 – Section du recrutement
Adresse postale : 13 place Vendôme - 75042 Paris cedex 01
Courriel : boe.rh1-dap@justice.gouv.fr
www.lajusticerecrite.fr
- de la direction interrégionale des services pénitentiaires concernée.